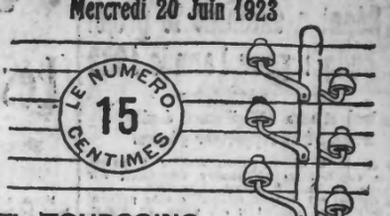


Égalité



Édition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvree, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

La Crise Ministérielle Belge

La Belgique vient d'entrer dans une ère de crises ministérielles.

Que M. Theunis abandonne ou reprenne la direction des affaires, peu importe, semble-t-il, car c'est moins une lutte de personnes qu'un combat d'idées qui s'ouvre.

Le cabinet Theunis a démissionné sur la question flamande.

C'était là certes, un sujet suffisant ; mais cet incident a posé soudainement, avec acuité, tous les autres problèmes de politique intérieure ou extérieure.

Il n'est pas bien sûr non plus que la question flamande n'ait été pour le Gouvernement un prétexte ; plutôt que de lomber sur le projet militaire, il s'est laissé choir sur cette question irritante de l'Université de Gand.

Sur ces entrefaites, le Parti ouvrier belge a tenu un important Congrès et, là, a été dressé un vaste plan de campagne, capable de bousculer toutes les petites combinaisons politiques.

Le Parti ouvrier belge, répondant à l'appel de son leader, s'est engagé à mener une guerre sans merci à tout Gouvernement, qui accepterait l'héritage réactionnaire de ses prédécesseurs.

Fort d'une puissance qui s'accroît sans cesse, s'appuyant sur une organisation toujours plus solide, il exige que prenne fin une politique de régression sociale, et réclame des mesures assurant la liberté syndicale.

Il se dresse contre le projet Devèze, instituant le service militaire de 14 mois qui aurait pour conséquence, une augmentation de dépenses d'une quarantaine de millions par an.

Il dénonce « les mesures réactionnaires de la haute banque, du Comité central industriel, des Unions civiques et des forces de la bourgeoisie coalisées contre la classe ouvrière et sa puissance syndicale ».

Il attire l'attention des travailleurs sur le fait qu'à tout moment, ils peuvent être amenés par la dissolution des Chambres à devoir livrer bataille sur le terrain politique par l'action directe.

A la menace qui se dessine, le Parti ouvrier belge répond en offrant immédiatement la bataille.

Il appelle, pour le 29 juillet, dans les rues de Bruxelles, l'avant-garde du prolétariat, les 620.000 travailleurs, réunis dans les syndicats, les 20.000 jeunes gens, groupés dans les Jeunesses socialistes, les milliers et les milliers de prolétaires qui souffrent de la domination et de l'exploitation du capitalisme.

Quelles grandes et belles leçons, la Belgique socialiste offre à la France ouvrière !

P. DELCOURT, Conseiller Général du Nord.

Une importante visite pour le Nord

Le Conseil Général de la Seine et le Conseil Municipal de Paris visiteront les cités de la Compagnie du Nord

Le Nord va recevoir la visite du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris. Ces deux assemblées, désireuses de créer à Paris et aux environs des habitations de bon marché et de moderniser les cités ouvrières, ont demandé à la Compagnie du chemin de fer du Nord de les autoriser à visiter les superbes installations qu'elle a créées dans notre région.

Un train spécial va emmener jeudi prochain 21 juin tous les membres du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris, à Tergnier, où la délégation visitera la grande installation de la cité des Cheminots. Le train emportera ensuite les visiteurs vers Busigny, Cambrai, Douai et Lille-Délivrance où sera organisée la visite du dépôt et de ses installations modèles. Le train spécial se dirigera dans l'après-midi vers Lens et rentrera à la fin de la journée à Paris. Nul doute que nos hôtes parisiens n'emportent d'utiles renseignements de cette randonnée à travers des petites villes modernes et pittoresques que la Compagnie du Nord a créées pour son personnel.

L'anniversaire du général Hoche

IL SERA COMMEMORÉ À VERSAILLES SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. HERRIOT

Versailles, 18. — Le 26 juin, à 20 heures, aura lieu à Versailles, sous la présidence de M. Herriot, ancien ministre, député-maire de Lyon, le banquet démocratique organisé par les groupements républicains et économiens de Versailles, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du général Hoche. M. Herriot sera assisté de MM. Painlevé, ancien président du Conseil ; Franklin-Bouillon, ancien ministre ; de Jouvenel, sénateur ; Paul Boncour, député ; Goussier, ancien député et Amiard, président du Conseil Général de Seine-et-Oise.

Un gamin a péri dans les flammes

Marseille 18. — Un incendie s'est déclaré vers midi dans la chambre des époux Gimenez, avenue d'Arène. Quand les voisins ont pu pénétrer dans la chambre, ils trouvèrent le corps carbonisé du jeune Henri Gimenez, âgé de 5 ans.

Son homme... Un mariage peu banal

C'est celui d'un détenu qui a eu lieu hier à la mairie de Lille

Le 19 avril dernier, M. Benoit, commissaire du 6^e arrondissement de police à Lille, mettait en état d'arrestation un nommé Roger Rodolphe, 25 ans, originaire de Bordeaux.

Il était condamné à cinq ans de prison pour vol et individu, qui avait bénéficié de la loi d'amnistie vivait au crochet d'une fille soumise, une certaine Marthe C., avec laquelle il habitait rue Faissonne, à Lille.

Intrigué par ses allures suspectes, le commissaire de police, l'interrogea, sur ses occupations.

Roger déclara qu'il passait son temps à jouer mais se garda bien cependant de donner la moindre indication sur les lieux qu'il fréquentait.

Inculpé de vagabondage spécial le triste sire fut détéré au parquet, et à l'audience du Tribunal correctionnel du 19 mai un mois après son arrestation, il fut condamné à 2 ans de prison, 1.000 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour.

Depuis lors Roger séjourne à la prison de Lille, en attendant d'être transféré dans une maison centrale.

Jugeant, sans doute, sa condamnation un peu forte, sur les conseils de son défenseur le jeune homme décida de se pourvoir en appel, et c'est dans quelques jours que son affaire doit être revistée par la Cour de Douai.

Est-ce dans l'espoir de s'attirer l'indulgence des juges ? ou n'est-ce simplement que pour s'assurer une liaison durable ?



LES MARIÉS ESCORTÉS DES GENDARMES, A LA SORTIE DE LA MAIRIE.

Le mariage eut lieu hier dans la mairie de Lille, à 10 heures, en présence de deux de ses amis, et de sa future belle-sœur venant directement à la prison, passer devant le magistrat municipal, avec son amie Marthe C., avec laquelle il vivait avant son arrestation.

On juge l'intérêt que produisit immédiatement ce mariage peu banal !

La cérémonie n'entra pas inconnue de tous à en juger, par le cortège d'individus d'allure équivoque, qui suivaient à distance les « jeunes fiancés ». En passant devant notre photographie, les futurs conjoints qui avaient remarqué baisseront modestement la tête tandis que leurs suivants lui lançaient des regards et témoignaient aucune aménité. A pas fatigués les « mariés » se dirigèrent vers la salle des mariages, où les attendait Louis Masson, l'adjoint au maire, chargé de prononcer l'union.

La cérémonie fut courte et surtout simple ! (On le devine aisément). Toujours menottes aux mains, le mari prit place au fauteuil, à côté de son amie, tandis qu'on l'installait, aux droits et devoirs des époux dans le mariage.

D'après le code, les époux se doivent mutuellement respect et assistance. La femme doit l'obéissance à son mari. Elle doit le suivre partout où il juge à propos de résider !

Cette dernière phrase laissa l'épouse impassible. Inutile de dire qu'il n'y a pas de règle sans exception !

Les « oui » sacramentels prononcés, Masson souhaita bonne chance et réussit à nouveaux époux... La cérémonie était terminée... Il ne restait plus qu'à signer l'acte de l'Etat-Civil. Le mari n'ayant pas de témoins, les deux gendarmes, en remplirent gracieusement les fonctions. Pour la mariée, ce fut sa sœur qui signa. Entre les deux gendarmes, comme ils étaient venus, devant une affluence toujours plus grande, les jeunes époux rassemblèrent à pied, la prison, d'où l'homme était parti.

Le premier « tête à tête » !

C'est dans le couloir du Palais de Justice face au quai de la Basse-Dedie, qu'eut lieu, le premier « tête-à-tête » des mariés, tête-à-tête naturellement troublé par la présence des deux gendarmes.

Bons garçons, les représentants de la force publique laissèrent se prolonger quelque peu l'entretien, sans lâcher cependant la chaîne du prisonnier. Quelques serments, d'amour ! Quelques promesses de fidélité ! Quelques embrassades et le détenu dut réintégrer son Hôtel où il a un abri assuré pour deux ans. Pour lui, c'est la fin de la crise du logement ! Dans l'après-midi, par mesure d'exception, la jeune femme put revoir de nouveau « son homme » avec lequel elle s'entendait longuement tous les jours, — oh ! la pauvre ! — sous l'œil impassible du gardien.

Le mariage peu banal a naturellement fait sensation, tant aux abords de la Mairie qu'au Palais de Justice, où on ne se rappelle, aucun fait du genre. L'exemple donné hier, va-t-il être suivi ? On le verra !

Un détenu, arrêté récemment à Lille, de l'incarcération survenue à propos d'une affaire mystérieuse, a fait certain bruit, sur le point d'être démenti.

Par ces temps de « snobisme » il ne faut s'étonner de rien.

Qui sait si le mariage à la prison ne va pas venir à la mode ! M. P.

LA RENAISSANCE DE NOS CITÉS LE NOUVEAU PLAN DE CAMBRAI

Il prévoit de profondes améliorations



LES RUINES DE LA RUE PASTEUR

Le nouveau plan de Cambrai prévoit de profondes améliorations. Nous en indiquons les lignes essentielles d'après un rapport présenté par M. Leprince Ringuet, architecte, à la Commission municipale de la Reconstitution de Cambrai.

Le centre de la ville

La place actuelle de l'Hôtel de Ville sera conservée, mais la forme qu'elle aura sera à ce point « libre » lui procurera un aspect tout autre.

L'Hôtel de Ville sera reconstruit dans un caractère s'harmonisant avec les autres bâtiments qui doivent être édifiés sur tout le pourtour de la place d'Armes et se trouvera au centre de la place faisant face à une nouvelle avenue, conduisant à la porte de Paris.

La nouvelle place d'Armes, dont l'alignement sera celui de l'Hôtel de Ville actuel, mesurera 65 mètres de largeur sur 200 mètres de longueur.

Par suite de la suppression de l'ancienne Choque, la place d'Armes communiquera avec la place au Bois, à l'Est, tandis qu'à l'angle de la rue des Cordiers et de la rue Fervaque seront construits des bains-douches.



LA MAIRIE PROVISOIRE

L'Ouest une large avenue découvrira la silhouette du Beffroi.

Les deux places au Bois, la place d'Armes et l'avenue Saint-Martin, se succéderont désormais, mais se différencieront, chacune par leur forme et leur caractère. Elles pourront de cette façon se développer encore.

La circulation sera améliorée

D'importantes améliorations seront apportées à la circulation, grâce à la création de nouvelles voies.

La route nationale n° 39 qui traverse la place d'Armes sera prolongée par l'avenue unique qui remplacera les rues Pasteur et de l'Arbre d'Or jusqu'au carrefour nouveau remplaçant la rue de la Caille.

La rue Pasteur, la rue Saint-Aubert et la rue Fénélon seront élargies, ainsi que les rues des Bellottes, Ernest Lepot et Saint-Adrien.

La route Nationale n° 29 empruntera l'avenue de Valenciennes, la rue de la République prolongée et l'avenue de la Victoire jusqu'à la Porte de Paris.

Ces voies devront, elles aussi, être rendues plus larges afin de faciliter la circulation.

Il en sera de même de la rue des Clés et de la rue des Rôtisseurs qui sera prolongée. On prévoit en outre l'élargissement de la rue Fervaque, de la rue des Bouchers, de la rue des Juifs et de la rue Neuve. L'accès à la Gare sera également facilité par de grandes avenues.

Un certain nombre de petites rues qui aboutissaient à la grand-place seront totalement supprimées et remplacées au centre de la ville, d'autres quartiers vont se trouver considérablement modifiés et mieux aérés.

Dans le quartier Cantimpré, tout un lot sera détruit, des rues nouvelles seront créées.

La rue des Poissonniers et la rue de la Poudrière seront élargies. Elles offriront un accès facile à la rue d'Abancourt, susceptible de devenir le siège du marché aux bestiaux.

On prévoit enfin en vue d'une extension de l'agglomération, la création de deux grands boulevards extérieurs circulaires, reliant entre elles les routes d'accès à la ville. Ces quelques indications permettent d'apprécier toute l'importance des travaux envisagés.

Souhaitons que leur réalisation ne tarde point trop. P. D.

LA RÉPONSE FRANCO-BELGE A L'ANGLETERRE M. Poincaré maintient ses conditions

Les Gouvernements Français et Belge se mettront d'accord sur les termes d'une note écrite

Londres, 18. — Une dépêche de Bruxelles au « Times » donne les renseignements suivants sur le projet de réponse au mémorandum britannique que M. Poincaré vient de communiquer au gouvernement belge.

Concernant la cessation de la résistance dans la Ruhr, pour laquelle le gouvernement britannique avait demandé des précisions, le projet stipule que le gouvernement allemand devra publier une proclamation ordonnant à ses agents de cesser toute résistance dans les territoires occupés et de coopérer à leur administration.

En ce qui concerne le second point du mémorandum britannique, à savoir : « Obéissent-ils à la loi ? », M. Poincaré déclare que l'on reviendrait à l'occupation invisible telle qu'elle fut organisée les 11 et 12 janvier dernier, lorsque les troupes françaises furent envoyées dans la Ruhr pour protéger la Commission franco-belge d'experts chargés d'entrer en rapport avec les industriels allemands.

La réponse serait rédigée en des termes très amicaux et manifesterait un vif désir d'aboutir à un accord avec le gouvernement britannique.

La France veut réaliser le front unique allié

Bruxelles, 18. — Parlant du projet de réponse à l'Angleterre que le gouvernement français a fait parvenir au gouvernement belge, l'« Etoile Belge » se dit en mesure de déclarer que le projet est inspiré par un véritable désir d'entente anglo-belge et qu'il est rédigé en termes particulièrement cordiaux.

Le gouvernement français paraît vraiment résolu à mettre tout en œuvre pour réaliser l'accord interallié. Sur ce terrain, il ne peut que rencontrer l'appui du gouvernement belge, où il a reçu la note allemande, n'a cessé de faire des démarches pour obtenir qu'une réponse collective soit faite au Reich.

L'« Etoile Belge » précise ensuite que, contrairement à ce qu'annoncent certains journaux français, il n'est pas question de répondre à l'Angleterre verbalement. Les gouvernements français et belge se mettront d'accord sur les termes d'une réponse écrite, en insistant sur leur sincère désir d'entente avec l'Angleterre.

Quand sera envoyée la réponse ?

Il est difficile de prévoir quand cette réponse sera envoyée. Cependant, l'« Etoile Belge » dit que si la crise ministérielle se prolonge, MM. Theunis et Jaspars prendront sur eux et personne ne pourrait leur faire un reproche, de répondre à la suggestion française, de retarder l'heure qui marquera le couronnement des négociations interalliées sur le problème des réparations.

Les directeurs des mines de la Ruhr condamnés

Mais il faudra les atteindre pour leur faire subir leur peine. Le procès des directeurs des mines poursuivis pour refus de reprendre les livraisons de charbon s'est terminée, hier soir, devant le Conseil de guerre de Werden.

En outre des jugements déjà prononcés contre trois directeurs de mines et publiés, le conseil de guerre a condamné aux peines suivantes :

Le directeur général de la mine Langenbrahm, à Essen-Rüttenscheid, M. Rein, à cinq ans de prison et 24 milliards de marks d'amende (3.600.000 fr.).

Le directeur de la mine Zollverein, à Kattowitz, M. Heinrichs, à cinq ans de prison.

La crise ministérielle belge

M. Jaspars conserverait son portefeuille. Bruxelles, 18. — On croit probable la formation d'un nouveau Cabinet Theunis dans lequel M. Jaspars garderait les Affaires étrangères. Les autres ministères seraient choisis parmi les catholiques et les libéraux.

Le roi a appelé M. Theunis

Bruxelles, 18. — Le premier ministre démissionnaire, M. Theunis a été appelé par le roi cet après-midi à 2 h. 30, au Palais de Bruxelles.

M. Theunis a réservé son acceptation

Bruxelles, 18. — Le roi a chargé M. Theunis de constituer le nouveau cabinet. M. Theunis a réservé son acceptation jusqu'au moment où il aura conféré avec les personnalités politiques et envisagé avec elles, les possibilités d'arriver à un arrangement dans la question de l'Université flamande et dans celle du service militaire.

La Reine des « Pierrots de la Lune » de Douai

Une Société douaisienne qui, à plusieurs reprises a obtenu de beaux succès dans les différents concours auxquels elle prit part « Les Pierrots de la Lune », a eu, dimanche dernier, une reine et deux demoiselles d'honneur.

Le choix du Jury, composé de dames, s'est porté sur Mlle Germaine Guélon, à qui l'on donna comme demoiselles d'honneur Mlle Madeleine Pringère et Alice Leclercq.

Notre photo représente la reine des pierrots de la lune, ses demoiselles d'honneur entourées de quelques personnages officiels.



LA REINE DES « PIERROTS DE LA LUNE »

De gauche à droite : M. Eugène Rogé, Mlle Alice Leclercq, M. Francis GODIN, maire de Douai, Mlle Germaine GUELTON, reine des « Pierrots de la Lune », M. Edmond PENNET, président des « Pierrots de la Lune », Mlle Madeleine Pringère, M. Ladureau, chef de la musique des Pierrots.